



## MAIRIE DE MENIL SUR BELVITTE

10 route de Rambervillers  
88700 MENIL SUR BELVITTE  
Tél. : 03 29 65 37 24

Mail : commune.menilsurbelvitte@orange.fr

### Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2015

Le Conseil Municipal de la commune de MENIL SUR BELVITTE s'est réuni le vendredi 25 septembre 2015 à 20h30 en séance ordinaire sous la présidence de M. Joël BLARY, Maire de la Commune.

**Étaient présents** : Messieurs BLARY Joël, PARVE Emmanuel, BONTEMPS Joël, BOUJU Sébastien, TISSERANT Bernard, HAITE Arnaud, BONTEMPS Dominique, VINOT Thierry, RENARD Michel, Mesdames DUCHEMANN Emmanuelle et ULRICH Jasmine.

#### 1) Droit de préemption:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme. Le Conseil Municipal acte de ne pas faire valoir un droit de préemption pour le bien concerné.

#### 2) Point sur les travaux de renforcement des eaux pluviales :

Monsieur le Maire, maître d'œuvre des travaux en cours, s'engage à faire respecter un délai de fin des travaux fixé au 20 octobre.

Le Conseil Municipal délibère sur la prise en charge des dépenses occasionnées : la facture des travaux de renforcement des eaux pluviales, d'un montant de 10.978,00 € H.T. sera prise en charge par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Belvitte .

#### 3) Choix du menus du repas des Aînés :

Le choix du plat de résistance se porte sur le filet mignon.

#### 4) Subvention pour voyage scolaire:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'une enseignante de classe de primaire de l'école de Ménil sur Belvitte concernant l'attribution d'une subvention pour participer au financement d'un voyage scolaire dans les Hautes Vosges durant le premier trimestre 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 50,00 € pour chacun des 5 élèves de Ménil sur Belvitte participant au voyage.

**5) Récompense à un bachelier:**

Le Conseil Municipal acte l'attribution d'une récompense de 100,00 € à un bachelier méritant.

**6) Admission en non-valeur :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de la créance de 404,00 € présentée.

**7) Convention de services de natation scolaire avec la ville de Rambervillers :**

L'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte la convention de prestation de services pour les séances de natation scolaire à la piscine de Rambervillers

**8) Fonds d'amorçage :**

Les membres du conseil actent la rétrocession du fonds d'amorçage 2014 à la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R) à hauteur de 25 %.

La proposition de la 2C2R concernant la prise en charge des frais liés au Nouvelles Activités Périscolaires sur la base d'un forfait doit encore faire l'objet d'étude et sera de nouveau abordé au prochain Conseil Municipal.

**9) Questions diverses :**

- Invitation à la réunion de préparation du défilé de Saint Nicolas à Rambervillers : Le Conseil Municipal ne souhaite pas y participer.
- Organisation du Cross-Country : Monsieur Bouju fait part de la réunion du 06 octobre. Le Cross aura lieu à Ménil sur Belvitte le 10 octobre. La municipalité fournira un goûter et des récompenses (coupes, médailles) aux jeunes coureurs.

La séance est levée à 22 h 15.

Joël BLARY  
Maire